

Le 14 avril 2016

Monsieur Frédéric Butruille
Conseiller principal par intérim, Poisson de fond
Pêches et Océans Canada
Moncton, Nouveau-Brunswick

Objet : Examen des décisions en matière d'allocation prises depuis 2007 – flétan de l'Atlantique

Monsieur Butruille,

La présente fait suite à l'avis aux pêcheurs les informant d'une réunion à Montréal le 22 avril afin de partager nos avis sur les décisions concernant l'allocation de flétan de l'Atlantique.

Depuis 2003, la compilation des prises de flétan de l'Atlantique par notre bateau illustre que nous avons capturé en moyenne près de trois tonnes par année. Cette moyenne des captures est plus modeste depuis cinq ans, s'établissant à tout près d'une tonne par année (2 304 livres).

En lisant le document de recherche scientifique sur le flétan de l'atlantique (MPO. 2015. Évaluation du stock de flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (4RST) pour 2013 et 2014. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2015/023.), il nous semble que malgré certaines incertitudes quant à la biomasse de cette espèce, le fait qu'au cours des dernières années les débarquements de flétan de l'Atlantique par les palangriers ont augmenté malgré un effort de pêche inférieur (Figure 3 du document de recherche, page 4) est un signe très positif sur l'état de la ressource. Ajoutons à cet indice le fait que « Les débarquements ont dépassé les 500 t en 2008, pour atteindre leur plus haut niveau des derniers 60 ans en 2013 et 2014, à plus de 800 t. » (document de recherche, page 3). On ne peut prétendre que ces signes positifs ouvrent la porte à une pêche débridée, mais il serait juste et équitable de permettre à mon entreprise de pêche dépendante du poisson de fond de recevoir une allocation raisonnable de flétan de l'Atlantique au moins équivalente à la moyenne de nos captures des cinq dernières années. Comme près de 89% de mes prises de poisson de fond depuis cinq ans sont constituées de débarquements de sébaste, afin de protéger mes activités dans cette pêche il faudrait qu'une quantité suffisante de flétan me soit accordée pour couvrir les prises accidentelles de cette espèce durant la pêche du sébaste. Dans une proportion d'un pour cent (1%) de captures accidentelles de flétan durant la pêche du sébaste, basée sur la moyenne des cinq dernières années de captures de sébaste. Idéalement, je voudrais recevoir le pourcentage du contingent de ma catégorie de bateau, soit 3,43% du contingent, mais je suis conscient que dans les circonstances actuelles ce serait peut-être prématuré. J'espère cependant pouvoir progressivement retrouver ma part de contingent, comme elle sera cruciale si jamais la pêche dirigée du sébaste devenait réalité.

Alors que la majorité des pêcheurs de poisson de fond avec des bateaux de moins de cent pieds ont reçu une allocation généreuse de crevette qui leur a permis de demeurer une entreprise de pêche viable.

Dans mon cas la viabilité de mon entreprise de pêche, la seule de sa catégorie dans le Golfe, dépend presque totalement de la pêche du poisson de fond, principalement de la pêche index du sébaste dans le Golfe. L'allocation de flétan de l'Atlantique qui me serait attribuée ne représente absolument aucun danger pour l'état du stock de flétan de l'Atlantique dans 4RST. Par contre, elle s'avère cruciale pour la survie de mon entreprise de pêche.

Au cas où il resterait du contingent non utilisé de ma part d'un pour cent (1%) du contingent de flétan, je souhaiterais pouvoir terminer ma saison de pêche par une pêche dirigée au flétan, en utilisant la palangre comme engin de pêche, bien que je demeure convaincu que la pêche à la senne danoise demeure une méthode de pêche responsable. Je m'attends à ce que le volume de débarquements de sébaste augmentera substantiellement au cours des prochaines années, alors que le stock est en voie de rétablissement. C'est d'ailleurs déjà le cas, la moyenne de mes captures de sébaste des cinq dernières années (485 mille livres) étant largement supérieure à la moyenne des douze dernières années (309 mille livres). Au fur et à mesure que le taux de capture du sébaste augmentera, les captures accidentelles de flétan devraient suivre la même tendance.

En espérant que le ministère des Pêches et des Océans verra ma demande d'une perspective positive, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Luc Haché

c. c. Serge Cormier, député d'Acadie-Bathurst
Adam Burns, Directeur principal, Gestion intégrée des ress. halieutiques
Mario Gaudet, MAAP-NB